

Forages P3S et F6S du champ captant de Saubagnacq
Dossier d'enquête publique et de demande de déclaration d'enquête publique au titre du Code de la Santé
Publique et du Code de l'Environnement pour l'exploitation et la mise en place des périmètres de protection
A84695/B

Annexe 10. Notice Natura 2000

(18 pages)

Mise en place des périmètres de protection des forages P3S et F6S du champ captant de Saubagnacq

Notice d'incidence Natura 2000

Sommaire

| | Pages |
|--|--------------|
| 1. METHODOLOGIE | 3 |
| 2. INVENTAIRE DES ZONES NATURA 2000 | 3 |
| 3. SENSIBILITES IDENTIFIEES | 4 |
| 3.1. SITE NATURA 2000 BARTHES DE L'ADOUR (SIC) | 4 |
| 3.2. SITE NATURA 2000 L'ADOUR (SIC) | 6 |
| 3.3. SITE NATURA 2000 BARTHES DE L'ADOUR (DIRECTIVE OISEAUX) | 6 |
| 4. INCIDENCE DE LA MISE EN EXPLOITATION DES FORAGES P3S ET F6S SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000 | 7 |
| 5. CONCLUSION | 7 |

1. Méthodologie

Au regard du décret du Ministère en charge de l'Environnement en date du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, un examen spécifique sur le potentiel d'incidence du projet sur les sites Natura 2000 proches ou susceptibles d'être impactés doit être réalisé. Selon l'annexe II Partie B de la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, cet examen peut se faire en trois étapes :

- 1^{ère} étape : il s'agit d'une évaluation préliminaire. Pour une activité se situant à l'extérieur du site Natura 2000, si l'absence d'impact est évidente, l'évaluation est achevée ;
- 2^{ème} étape : s'il apparaît, en constituant le dossier préliminaire que les objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites sont susceptibles d'être affectés, le dossier doit être complété par un exposé argumenté identifiant le ou les sites Natura 2000 et une analyse des effets de l'activité sur le ou les sites. Si à ce deuxième stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites concernés, l'évaluation est terminée ;
- 3^{ème} étape : lorsque les étapes 1 et 2 ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction pour supprimer ou atténuer lesdits effets. Ces propositions de mesure engagent le porteur de projet d'activité pour son éventuelle réalisation.

2. Inventaire des zones Natura 2000

Les forages P3S et F6S sont inclus dans les aires des zones Natura 2000 suivantes (Figure 1) :

- les **Barthes de l'Adour** (FR7200720) : Natura 2000 dans le cadre de la Directive Habitats, faune et flore (ZSC). Correspond à une partie du système alluvial avec de nombreux milieux herbacés et boisés remarquables ;
- les **Barthes de l'Adour** (FR7210077) Natura 2000 dans le cadre de la Directive oiseaux (ZPS). Correspond à un secteur où il y a une bonne progression des populations et une grande variété dans les espèces présentes.

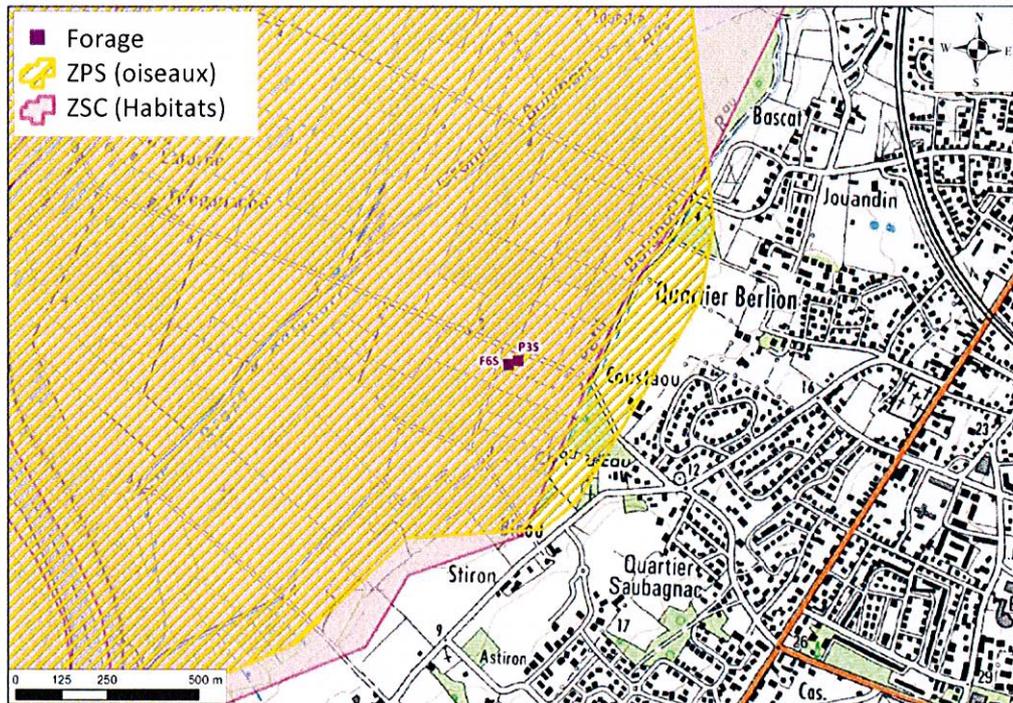


Figure 1 : Localisation des forages par rapports aux sites Natura 2000

A proximité on retrouve la zone Natura 2000 de l'Adour (FR7200724). Elle Natura 2000 dans le cadre de la Directive Habitats, faune et flore. Correspond à une partie du fleuve importante pour les poissons migrateurs.

3. Sensibilités identifiées

3.1. Site Natura 2000 Barthes de l'Adour (SIC)

Le DOCOB du site Natura 2000 Barthes de l'Adour a été approuvé le 13/12/2006.

Les principaux habitats du site Natura 2000 Barthes de l'Adour sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site des Barthes de l'Adour - DOCOB

| HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | CODE N2000 |
|---|------------|
| Lac eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition | 3150 |
| Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix | 4020* |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) | 6510 |
| Tourbières hautes actives | 7110* |
| Tourbière hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle | 7120 |
| Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion | 7150 |
| Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) | 91E0* |
| Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) | 91F0 |

La faune d'intérêt communautaire ou ayant un statut de protection inventoriée sur le site Natura 2000 Barthes de l'Adour est répertoriée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire sur le site "Barthes de l'Adour" recensées aux annexes de la Directive Habitat - Données DOCOB

| ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | | CODE N2000 |
|---------------------------------|--------------------|-------------------|------------|
| Mammifaires | Loutre d'Europe | Lutra Lutra | 1355 |
| | Vison d'Europe | Mustela lutreola* | 1356* |
| Reptiles | Cistude d'Europe | Emys orbicularis | 1220 |
| Coléoptères | Lucane cerf volant | Lucanus cervus | 1083 |

La flore d'intérêt communautaire ou ayant un statut de protection inventoriée sur le site Natura 2000 Barthes de l'Adour est répertoriée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Espèces d'intérêt communautaire sur le site "Barthes de l'Adour" recensées aux annexes de la Directive Habitat - Données DOCOB

| ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | CODE N2000 |
|---------------------------------|------------|
| Marsilea quadrifolia | 1428 |
| Agelica heterocarpa | 1607 |
| Luronium natans | 1831 |

La vulnérabilité du milieu qui caractérise ce site Natura 2000 réside dans la progression des peupleraies aux dépens des milieux humides. Il possède également une forte sensibilité aux modifications du régime hydraulique.

3.2. Site Natura 2000 l'Adour (SIC)

Le DOCOB du site Natura 2000 de l'Adour a été approuvé le 13/12/2006.

Les principaux habitats du site Natura 2000 de l'Adour sont donnés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site de l'Adour - DOCOB

| HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | CODE N2000 |
|--|------------|
| Estuaire | 1130 |
| Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | 1140 |
| Végétation annuelle des laisses de mer | 1210 |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 |

La faune d'intérêt communautaire ou ayant un statut de protection inventoriée sur le site Natura 2000 de l'Adour est répertoriée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Espèces d'intérêt communautaire sur le site "Adour" recensées aux annexes de la Directive Habitat - Données DOCOB

| ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | | CODE N2000 |
|---------------------------------|---------------------|----------------------------|------------|
| Poissons | Lamproie marine | Petromyzon marinus | 1095 |
| | Lamproie de Planer | Lampetra planeri | 1096 |
| | Lamproie de rivière | Lampetra fluviatilis | 1099 |
| | Grande Alose | Alosa alosa | 1102 |
| | Alose feinte | Alosa fallax | 1103 |
| | Saumon atlantique | Salmo salar | 1106 |
| | Toxostome | Parachondrostoma toxostoma | 6150 |
| Mammifères | Vison d'Europe | Mustela lutreola | 1356 |

La flore d'intérêt communautaire ou ayant un statut de protection inventoriée sur le site Natura 2000 de l'Adour est répertoriée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 Espèces d'intérêt communautaire sur le site "Adour" recensées aux annexes de la Directive Habitat - Données DOCOB

| ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | CODE N2000 |
|---------------------------------|------------|
| Angelica heterocarpa | 1607 |

Ce fleuve est important pour les poissons migrateurs. Dans ce contexte il est nécessaire d'assurer une bonne qualité des eaux, d'interdire les extractions dans le lit mineur, de favoriser les conditions de franchissement à l'avalaison comme à la dévalaison.

3.3. Site Natura 2000 Barthes de l'Adour (Directive Oiseaux)

Se site est caractérisé par la présence d'un grand nombre d'espèce d'oiseau, environs 132 espèces, dont 92 espèces protégées. Un bon nombre de ces espèces protégé présente sur se site Natura 2000 sont qualifiées de rares ou de peu communes.

4. Incidence de la mise en exploitation des forages P3S et F6S sur l'état de conservation des sites Natura 2000

L'incidence de l'exploitation des forages P3S et F6S a été déterminée dans l'étude d'impact du dossier d'enquête publique et de demande de déclaration d'enquête publique eu titre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement pour l'exploitation et la mise en place des périmètres de protection des forages P3S et F6S du champ captant de Saubagnacq.

Le site se situe dans l'emprise des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour.

Mise en exploitation du forage

Localement, la nappe exploitée est semi captive. Elle n'est donc pas en lien direct avec le réseau superficiel. Le prélèvement d'eau dans le forage n'aura pas d'incidence sur le régime des eaux superficielles. De plus, le rapport Antea Group n°A61833 de mars 2011 (« pompage simultané à gros débit ») montre que l'exploitation à débit important n'a pas d'impact sur la récupération de la nappe même en période d'étiage de l'Adour. Par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000.

Opérations d'entretien du forage

Les opérations de diagnostic des forages peuvent générer des rejets d'eau dans le milieu superficiel (diagnostic décennal, par exemple lors d'essai de pompage). Au vu de la qualité physico-chimique de l'eau brute, il n'y a pas de risque de dégradation de la qualité de l'eau des cours d'eau. L'eau sera rejetée dans le fossé qui longe le périmètre de protection immédiat des forages. Avant rejet, les paramètres physico-chimiques seront suivis pour s'assurer de la bonne qualité des eaux. Si nécessaire, en cas notamment de turbidité, l'eau transitera dans un bassin de décantation avant rejet.

5. Conclusion

L'évaluation préliminaire (1^{ère} étape) conclut donc à l'absence d'incidence significative directe ou indirecte du projet sur les sites Natura 2000. De ce fait, les étapes 2 et 3 ne sont pas nécessaires.

